

Référentiel de formation 2015

MODULE	TRONC COMMUN DE LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DE RESPONSABLE DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	
Objectif général du module	<i>Maintenir et de perfectionner les compétences professionnelles pour maîtriser les interventions de police municipale</i>	
Objectifs de séquences	1. Intégrer dans sa pratique managériale les évolutions sociétales et juridiques et celles liées aux politiques de sécurité	
	2. Contrôler et évaluer l'activité de son service	
	3. Encadrer et animer un service de PM dans le respect des règles déontologiques	

Première séquence

Objectif spécifique	Intégrer dans sa pratique managériale les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer et intégrer les évolutions juridiques et sociétales qui impactent l'environnement territorial ▪ Repérer et intégrer les évolutions juridiques et sociétales qui impactent les missions du responsable de police municipale
Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les évolutions sociétales ▪ Les politiques publiques de sécurité et de justice ▪ L'environnement juridique et statutaire de la filière sécurité (projets, rapports et réformes) ▪ Les évolutions technologiques et leur cadre légal ▪ L'organisation de sa veille juridique et la transmission des informations
Méthode d'apprentissage	<p>Le contenu de cette séquence doit être évolutif et tenir compte de l'actualité et des demandes formulées par le groupe.</p> <p>Réflexion de groupe Apports théoriques (avec supports) Présentation et démonstration de sites Questions diverses et synthèse</p>
Durée	1 jour

Deuxième séquence

Objectif spécifique	Contrôler et évaluer l'activité de son service
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les obligations réglementaires et les responsabilités induites ▪ Définir des indicateurs pertinents de l'activité ▪ Partager les outils adaptés
Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Points de contrôle et état des lieux de son service : armement, registres obligatoires et facultatifs, CNIL (fichiers), agrément, assermentation, RI, équipement, tenue, PVE, CSU (registre, accès, RI), T.A. (régie d'Etat), objets trouvés... ▪ Statistiques et tableaux de bord, cartographie, reporting
Méthode d'apprentissage	<p>Echanges d'expériences Rappel des textes Mise en œuvre « pratique » préconisée Co-construction d'outils en fonction du questionnaire (si pas de retours au questionnaire, mise en œuvre d'un schéma type) Focus sur les besoins exprimés en amont Expression des difficultés rencontrées : remédiation en commun /échanges de pratiques</p>
Durée	1 jour

Troisième séquence

Objectif spécifique	Encadrer et animer un service de PM dans le respect des règles déontologiques
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Maîtriser les principaux aspects de la fonction RH du responsable de PM▪ Repérer et mobiliser diverses méthodes et outils utiles à l'animation de son service
Programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Recrutement, entretien annuel, tutorat, formation, procédure disciplinaire▪ Organisation du temps de travail : planning, gestion des absences▪ Hygiène et sécurité au travail : prévention, responsabilités, document unique, registre, EPI▪ Management des compétences au sein des équipes et mobilisation des potentialités individuelles▪ Les risques psycho-sociaux et/ou les agents en difficulté et l'accompagnement des personnels concernés
Méthode d'apprentissage	<p>Etudes de cas, Mises en situation Rappels réglementaires Analyse de pratiques Auto diagnostic</p> <p>Vigilance à avoir pour les formateurs : pas de contenu pré établi, les apports théorique et professionnels doivent s'adapter aux pratiques observées durant les mises en situation</p>
Durée	2 jours